

INTERVIEW | Le vigneron Dominique Giroud s'exprime sur ses démêlés avec le fisc, ce qui ne tourne pas rond dans la viticulture valaisanne et ses plaintes contre les médias



«Les journalistes se sont déchaînés contre moi par soif de vengeance»

[Herold Bieler](#) 15.06.2020, 07:00 Uhr

Déclaration

En novembre 2016, le vigneron-encaveur Dominique Giroud a déposé contre le Walliser Bote une plainte civile pour violation des droits de la personnalité. Cette plainte était accompagnée d'une demande en dommages et intérêts. Le Walliser Bote et Dominique Giroud ont désormais trouvé un accord extra-judiciaire. Le Walliser Bote reconnaît aujourd'hui des erreurs et le fait que Dominique n'a jamais été sanctionné par aucun juge ou procureur pour ses pratiques œnologiques. Les parties se sont engagées à garder confidentiels les détails de cet accord.

Dominique Giroud, vous vous battez depuis de nombreuses années contre plusieurs médias. Que leur reprochez-vous ?

Je leur reproche de s'être livrés à un véritable lynchage médiatique, pour reprendre une expression qui n'est pas de moi.

Mais de qui ?

D'un observateur neutre des événements, à savoir le Département fédéral des finances.

Quand l'a-t-il utilisée ?

Dans une décision de l'Administration fédérale des contributions portant sur la TVA et datée du 30 janvier 2015. Le « lynchage médiatique » est évoqué à ma décharge au moment de fixer la durée du sursis.

Pourquoi les médias vous ont-ils pris pour cible ?

Tout a été déclenché par un reportage fautif diffusé le 6 décembre 2013 par la RTS, puis repris en boucle jusqu'à la nausée par les autres médias.

Vous parlez de « lynchage médiatique ». C'est une expression très dure.

Encore une fois, elle n'est pas de moi, mais je considère qu'elle décrit parfaitement la réalité. Il y a bientôt un quart de siècle, je me suis engagé contre l'avortement et la tenue d'une Gay Pride en Valais. Depuis cette époque très lointaine, je suis considéré comme l'ennemi à abattre dans les rédactions, en particulier en Suisse romande.

A l'époque, vous avez en effet mené une campagne agressive contre trois femmes du PDC qui s'engageaient pour la solution des délais. Vous leur avez reproché de favoriser « une culture de la mort » en Suisse. Au début du millénaire, vous avez été condamné pour cela.

J'ai défendu mes convictions avec l'enthousiasme peut-être excessif d'un jeune homme de 25 ans. Deux décennies plus tard, les journalistes se sont déchaînés contre moi par soif de vengeance. Alors que la déontologie journalistique interdit explicitement « toute allusion à la religion d'une personne », je suis détesté, dénigré et criminalisé en raison de mes convictions, alors que cela relève strictement de ma vie privée. Les médias ont voulu me punir et me ruiner parce que je défends des valeurs conservatrices. Leur motivation n'avait rien à voir avec la recherche de la vérité. Il s'agissait d'un combat politique et idéologique contre moi. C'est contre cette situation totalement inacceptable et scandaleuse que je me bats, devant les tribunaux quand c'est nécessaire.

N'avez-vous pas essayé de pirater les ordinateurs de journalistes ?

Une enquête a été ouverte avec grand fracas en juin 2014, comme par hasard en plein durant la période où les médias se déchainaient contre moi. Depuis maintenant six ans, la justice genevoise patine et s'enlise, ce qui me cause beaucoup de tort, car je conteste les faits qui me sont reprochés. Je n'ai ni hacké ni tenté de hacker des journalistes.

Vous reprochez aux journalistes de fausses accusations, mais vous avez bien été condamné en matière fiscale à plusieurs reprises.

Entre 2005 et 2009, j'ai manqué de discernement en matière fiscale. Je l'ai publiquement reconnu et j'ai exprimé mes regrets. Mais soyons sérieux : personne en Suisse n'a jamais dû fermer son entreprise pour des démêlés avec le fisc. Ces erreurs fiscales ont été utilisées comme prétexte pour régler des comptes avec moi.

Ce ne sont tout de même pas des peccadilles : vous avez dû rembourser des impôts, des intérêts de retard et des amendes fiscales pour un total de plus de dix millions de francs.

Rien de ce que j'ai gagné durant ces années n'est allé dans ma poche ou dans l'achat de grosses voitures ou de vacances tropicales. J'ai tout – absolument tout – réinvesti dans l'économie valaisanne, soutenant ainsi le marché. Par ailleurs, j'ai lu récemment dans les médias qu'un négociant d'art genevois aurait éludé environ 160 millions d'impôts. A-t-il pour cette raison été lynché par les médias ? Pas une minute ! Je vous répète que les journalistes veulent me ruiner.

Encore une fois : dix millions, ce n'est pas une bagatelle.

Vous pouvez porter le jugement que vous voulez. Il n'en reste pas moins que cela n'a rien à voir avec mon travail en cave. Or, les journalistes ont fait l'amalgame entre le dossier fiscal et mon métier de vigneron, alors que rien ne les y autorisait. On m'a accusé sans jamais apporter la moindre preuve d'avoir triché avec mes vins en cave. La déontologie a été violée de manière éhontée. Tout comme la présomption d'innocence. J'ai essayé de me défendre en rappelant que je n'avais jamais été condamné par quiconque pour le travail dans ma cave, mais cela n'a pas été pris en compte. Quand, en novembre 2014, au terme d'une longue et minutieuse enquête, la justice a constaté que je n'avais pas mis de Fendant dans du St-Saphorin, cela n'a rien changé à l'opinion des journalistes à mon égard. Ils ont continué à me criminaliser pour des infractions que je n'avais pas commises.

Vous avez tout-de-même dépassé la limite autorisée de 15% de coupage pour plusieurs centaines de litres entre 2005 et 2008.

A l'époque, il régnait une grande confusion, exploitée par les journalistes, sur ce que sont le coupage et l'assemblage. Les médias les ont associés à de la fraude. Or, ces pratiques font partie intégrante du monde des vins et sont autorisées, voire

encouragées pour des raisons qualitatives, par toutes les instances qui règlementent l'élaboration du vin, à l'international comme en Suisse.

Pouvez-vous donner des exemples ?

Le Bordeaux se compose pratiquement toujours de plusieurs cépages, le Châteauneuf-du-Pape peut mélanger jusqu'à treize cépages différents. Le champagne est un assemblage de différents millésimes. Dans le Côte-Rôtie (un vin rouge), on peut trouver jusqu'à 20% de Viognier (un vin blanc). Couper/assembler un vin, ce n'est pas en dénaturer la qualité, mais l'optimiser.

Vous n'avez cependant pas toujours respecté la règle des 15%.

En 2005, 2007 et 2008, des inadvertances ont été constatées sur moins de 2000 litres de vins par année en moyenne. Il faut remettre ces quelque 6000 litres dans leur contexte. Durant la même période, j'ai encavé environ 19 millions de litres de vin. Ces erreurs involontaires portent donc sur 0,03% de mon travail. Les encaissements réalisés par inadvertance se sont élevés à moins de CHF 15'000.- sur un chiffre d'affaires de près de 100 millions sur les années concernées. C'est infime, anecdotique. Il n'y a pas eu volonté de tromper ni enrichissement illicite.

Vous parlez d'inadvertance, comme pour les impôts. Pourquoi banalisez-vous toujours vos fautes ?

Une nouvelle fois, vous faites l'amalgame entre le fisc et le vin, alors que ce sont des dossiers distincts. En matière fiscale, j'ai reconnu mes erreurs, mais en matière de vin, il n'y a aucune raison pour que je reconnaisse des erreurs que je n'ai pas commises. Donc je ne banalise rien, je remets simplement les choses dans leur contexte. De telles inadvertances se produisent dans toute activité humaine. A la même époque, on en constatait chez environ 100 vignerons par année en moyenne si l'on en croit les rapports annuels des contrôleurs fédéraux. J'ajoute que la qualité du produit n'a pas été altérée et que la santé des consommateurs n'a pas été mise en danger. Bref, les journalistes ont provoqué une tempête dans un verre d'eau.

Le Contrôle suisse du commerce des vins vous a néanmoins dénoncé pour ces dépassements au chimiste cantonal, qui a prononcé des amendes à votre encontre.

C'est faux, il n'y a pas eu d'amendes. Conformément à la procédure prévue par le système de contrôle en place, une fois que le chimiste cantonal est notifié par le contrôleur, il envoie un courrier au vigneron ou marchand de vin concerné lui demandant de prendre position sur les reproches formulés à son encontre. Il faut savoir que, souvent, il a encore été possible de corriger le tir avant la mise en bouteille. Ainsi, si, après les explications fournies par le vigneron et les corrections

effectuées, le chimiste cantonal considère que le problème est réglé, la procédure prend fin, sans qu'aucune sanction ou peine ne soit prononcée.

Mais le chimiste cantonal vous a amendé.

Non. La procédure prévoit que le chimiste cantonal facture dans tous les cas à la personne concernée un émolument, c'est-à-dire un montant de quelques centaines de francs censé couvrir les frais administratifs engendrés par la procédure.

Juridiquement, ces émoluments ne sont pas des amendes. C'est exactement ce qui s'est produit dans mon cas. Le chimiste cantonal a constaté qu'il n'y avait pas de fraude intentionnelle destinée à tromper les consommateurs et à procurer à celui qui la commet un enrichissement illicite.

Certains ont alors prétendu que vous aviez échappé à une dénonciation pénale par copinage, parce que vous aviez été protégé par le chimiste cantonal grâce à vos bonnes relations au sein de l'administration valaisanne, en particulier de l'ancien conseiller d'Etat Tornay.

Votre question me donne l'occasion de répéter que l'ex-conseiller d'Etat Maurice Tornay n'est en rien concerné par mes procédures fiscales et que toutes les enquêtes officielles (celles de la Commission de gestion du Grand Conseil et celle du Procureur extraordinaire Dick Marty) ont établi que les institutions valaisannes avaient parfaitement fonctionné. Malheureusement, au lieu de reconnaître les faits tels qu'ils étaient, de nombreux médias, incapables d'accepter mon innocence et celle de Maurice Tornay, se sont autoproclamés chimistes cantonaux, voire juges, et ont distribué les punitions et les condamnations. C'est ce comportement, en violation de la déontologie journalistique, qui a eu des conséquences dramatiques sur ma réputation et mes activités commerciales.

Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ?

Je suis le représentant de la quatrième génération d'une famille de vigneron. J'ai transformé une entreprise familiale en une PME à succès. Et tout d'un coup, on a brisé la réputation de mon commerce. On m'a fait passer pour un tricheur qui s'enrichit en mélangeant sans scrupules ses vins en cave. Mon amour du vin ; le soin que j'apporte à la production des vins depuis toujours ; mes collaborations avec les meilleurs œnologues : Daniel Dufaux, actuel directeur de la cave Badoux à Aigle, ancien président de l'Union suisse des œnologues, Philippe Corthay, ancien professeur à Changins, Michel Rolland, œnologue bordelais à la réputation mondiale, etc. ; les centaines de médailles, prix, mentions et autres reconnaissances recueillies en Suisse et à l'international ; le fait d'avoir été couronné à deux reprises, en 2004 et en 2010, « Meilleure Cave de Suisse » pour la régularité qualitative de mes vins par Vinitaly, l'un des plus importants salons internationaux de la branche ; tout cela est passé à la trappe. Envolé. Parti en fumée en quelques semaines. Soudainement, sous la déferlante médiatique, je suis

devenu un paria à tel point que les consommateurs ont brutalement arrêté d'acheter mes vins et que j'ai dû arrêter d'en produire sous mon nom.

Avez-vous chiffré les dégâts subis ?

L'entreprise Giroud Vins avait fait l'objet d'une évaluation indépendante deux ans avant le déclenchement de la campagne médiatique contre moi. A l'époque, les experts avaient estimé la valeur du groupe à plus de CHF 60 millions. Lorsque j'ai dû abandonner la marque Giroud Vins, sa valeur était devenue quasi-nulle. Je vous laisse faire le calcul. Ceux qui sont à l'origine de ce gâchis doivent en assumer la responsabilité, raison pour laquelle des procédures civiles en dommages et intérêts sont en cours ou prévues.

Quelles procédures sont en cours ou prévues, et contre quels médias ?

Deux procédures ont été ouvertes en 2016 contre le Walliser Bote et la RTS, cette dernière, je le répète, étant responsable d'avoir déclenché et alimenté le lynchage médiatique. Cette interview fait partie intégrante de l'accord extrajudiciaire que nous venons de trouver avec le Walliser Bote. En ce qui concerne la RTS, je demande au minimum 15 millions en dommages et intérêts.

Où en est la procédure ?

Une première audience se tiendra prochainement. D'autres procédures seront ouvertes ultérieurement contre des journalistes et des médias. Pour éviter que le dossier soit prescrit, je fais signer chaque année à plusieurs d'entre eux une renonciation à la prescription. Deux journalistes ont refusé de le faire et je n'ai pas eu d'autres solutions que de leur envoyer des commandements de payer pour stopper la prescription. Ils ont réagi en déposant contre moi des plaintes pénales pour contrainte. Dans les deux cas, ils ont perdu devant les tribunaux.

Quelle est votre analyse de la situation sur le marché du vin valaisan ?

Il faut partir d'un constat simple : le vigneron qui vend son carton directement à son fidèle client existe, mais ce n'est pas la règle. Et si c'était la règle, il ne se vendrait pas assez de vin en Suisse pour faire vivre tous les vignerons. Tout le monde n'est pas prêt à mettre 20, 30 ou 50 francs pour acheter une bouteille de vin. A côté des amateurs qui aiment et ne comptent pas, il y a ceux qui aiment mais comptent. Cet important marché, qui passe essentiellement par les grandes surfaces commerciales, exige, année après année, des crus de très bonne qualité, aisément reconnaissables et, surtout, à des prix abordables. Les acheteurs professionnels des grands distributeurs influencent de manière déterminante les prix et choisissent les produits. C'est la règle commerciale de notre métier de vigneron. Nous n'avons pas le choix : nous devons tenir compte de la réalité économique que représente la clientèle des grands distributeurs.

Avec quelles conséquences ?

Si elle veut sortir de la crise tout en maintenant les surfaces actuelles de vignes, ma branche n'a pas le choix : nous devons travailler sur les volumes et accepter que les prix baissent, tout en réduisant nos frais de production.

Pourquoi ne le fait-on pas aujourd'hui déjà ?

Parce que, depuis des années, les services de l'Etat et l'Interprofession de la vigne et du vin (IVV) passent à côté de l'essentiel en commettant l'erreur stratégique fondamentale de se focaliser sur le prix de la vendange. Chaque année au mois de juin, on fixe des prix minimaux par kg de raisin, cépage par cépage. En faisant cela, on continue à gérer l'agriculture comme dans les années 1950, ce qui ne permet plus de coller aux réalités commerciales du 3^e millénaire.

Les prix minimaux ne sont-ils pas importants pour les producteurs ?

Les prix minimaux pour le raisin ne servent à rien, parce que le raisin n'est pas le produit final. Tout étudiant en première année de marketing vous l'expliquera. Le raisin n'est rien sans la bouteille, et la bouteille n'est rien sans un consommateur qui l'achète. Ce n'est donc pas du prix du raisin qu'il faut s'occuper, mais du prix des bouteilles, sans oublier les coûts de production qui doivent être maintenus à des niveaux raisonnables.

Quelle solution préconisez-vous pour sortir de la crise actuelle ?

Il faut notamment travailler main dans la main avec la grande distribution. Encore une fois, c'est tout le contraire de ce qui a été fait par l'IVV ces dernières années. Les problèmes actuels sont directement liés à la mauvaise gestion de la crise de 2017, l'année du gel. A première vue, on pourrait penser qu'il est plus facile d'écouler une année de faible production et qu'on peut en profiter pour faire monter les prix.

Si l'offre diminue, les prix montent.

Penser cela dans le vin, c'est commettre une erreur de débutant. Même si cela peut sembler paradoxal à première vue, tous les professionnels de l'encavage savent qu'il ne faut pas vouloir faire pression sur les distributeurs en leur disant qu'il y aura peu de vin et qu'ils doivent par conséquent accepter de payer plus cher. Les grandes surfaces préféreront toujours arrêter d'acheter du vin plutôt que de se faire emporter dans une spirale des prix vers le haut qui va forcément engendrer un stock invendable en magasins.

Parce que les clients ne sont pas prêts à payer plus cher ?

La grande distribution sait parfaitement que sa clientèle n'acceptera pas de payer plus que tant certains vins. En 2017, elle a donc réagi en arrêtant de promouvoir

les vins valaisans, remplacés sur les étalages par des vins vaudois, voire des vins étrangers. Se mettre à dos les acteurs du marché de la distribution est la pire erreur que puisse commettre un professionnel du vin en Valais. Il faut au contraire, comme ce fut si souvent le cas par le passé, compter sur leur solidarité pour soutenir et promouvoir les vins valaisans. C'était particulièrement vrai en 2017 puisqu'on disposait encore des stocks de 2016 pour faire le joint avec 2018. Aujourd'hui, malheureusement, cette analyse n'est toujours pas partagée par l'IVV et par l'Etat.

Les vigneronns doivent donc tout simplement se plier aux diktats de la grande distribution ?

Non, une bonne collaboration avec la grande distribution ne doit bien entendu pas nous garder de renforcer les liens avec la gastronomie et la clientèle privée. Pour un résultat idéal, ces trois marchés doivent être travaillés en parallèle, en respectant les particularités de qualité et de volume de chacun.

Provins appartient désormais à Fenaco. Dans le bas Valais, cela a provoqué beaucoup de critiques. La politique de la plus grosse entreprise suisse de vin se décidera dorénavant à Berne. Une bonne solution ?

Je lis et j'entends beaucoup de commentaires, y compris de gens qui critiquent en ignorant tout de la stratégie de la Fenaco, mais il est beaucoup trop tôt pour tirer des conclusions. Reposez-moi la question à fin 2021 ou fin 2022, quand on pourra parler sur des faits et pas sur des spéculations.

En tous les cas, cela reste un concurrent ?

Un concurrent avec lequel nous avons toujours entretenu une relation basée sur le respect mutuel.

Remarque : L'interview a été réalisée par écrit.